



Réunion de bureau – Relevé de décisions

Date : **Jeudi 20 avril 2023, 14h00**

Excusés : Claude FOUREL, Pierre MAISONNAT, Laurent BARRUYER, Jean-Paul VALLES, Jean-Louis MORIN

Diffusion : Conseillers d'Agglomération, mairies, CODIR

Affaires courantes

Patrimoine/moyens généraux - Adhésion au groupement de commande SDE 07 audit énergétique

Le SDE07 propose à ARCHE Agglo d'adhérer à un groupement de commandes en vue de la réalisation d'audits énergétiques sur nos bâtiments, en application du Code de la commande publique, entre les personnes publiques dont les bâtiments à auditer sont situés sur le territoire du département de l'Ardèche et département limitrophe

Ces audits auront un double objectif à savoir :

- ✓ Répondre aux exigences du décret tertiaire relatif à la réalisation de travaux permettant de réaliser une baisse de 60 % des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de l'agglomération de plus de 1000 m²,
- ✓ Répondre aux exigences demandées pour l'obtention des subventions Etat DETR.

L'adhésion à ce groupement de commandes est gratuite et donnera la possibilité à l'agglomération de commander un audit via le SDE07, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Considérant la convention ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- D'AUTORISER le Président ou le Vice-président en charge du Patrimoine à signer tous les documents relatifs à l'adhésion à ce groupement de commandes.

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Patrimoine/moyens généraux – lancement du marché « produits d'entretien »

Le présent marché a pour objet les prestations de fourniture et de livraison de produits d'usage courant, de produits aérosols et désodorisants, petits matériels et accessoires d'entretien ménager, de produits d'hygiène et d'essuyage, de sacs plastiques ainsi que de produits et petits équipements d'entretien pour l'ensemble des équipements d'ARCHE Agglo.

Un accord cadre à bons de commande mono attributaire a été contracté en date du 24 juillet 2018 pour la fourniture de produits et matériels d'entretien pour une durée d'un an reconductible 3 fois un an.

Ce marché est arrivé à échéance en juillet dernier. Il convient de le relancer.

Il est donc proposé de lancer un nouveau marché de fourniture de produits et matériels d'entretien.

La consultation est allotie de la manière suivante :

- ✓ Lot n°1 : Fourniture d'articles de ménage
- ✓ Lot n°2 : Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène
- ✓ Lot n°3 : Fourniture de consommables et distributeurs
- ✓ Lot n°4 : Fourniture de produits à usage unique et sacs poubelles

Éléments substantiels de la consultation

Procédure : consultation selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique.

Type de marché : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire exécuté au moyen de bons de commande avec un minimum et un maximum.

Montant annuel des mini / maxi :

- ✓ Lot n°1 : Fourniture d'articles de ménage : montant mini : 5 000 € HT/an - Maxi : 25 000 € HT/an
- ✓ Lot n°2 : Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène : montant mini : 20 000 € HT/an - maxi : 95 000 € HT/an
- ✓ Lot n°3 : Fourniture de consommables et distributeurs : montant mini : 20 000 € HT/an - maxi : 95 000 € HT/an
- ✓ Lot n°4 : Fourniture de produits à usage unique et sacs poubelles Montant : mini : 8 000 € HT/an
- maxi :
40 000 € HT/an

Tous les deux mois, un bon de commande sera envoyé au titulaire du marché suivant les prix inscrits au Bordereau de Prix Unitaires avec livraison sur les divers sites d'ARCHE Agglo.

Si des produits ne sont pas recensés dans les BPU des divers lots, des commandes avec remise sur le prix catalogue pourront être réalisées.

Durée : an renouvelable 3 fois (4 ans maximum) et sera passé en procédure d'appel d'offres ouvert.

Pondération des Critères de jugement des offres :

- ✓ 40 points pour le prix
- ✓ 60 points pour la valeur technique

Calendrier proposé :

- ✓ Date lancement de la consultation : mi – mai 2023
- ✓ Date limite de réception des offres : mi-juin 2023
- ✓ Date prévisionnel de notification : mi-juillet 2023
- ✓ Démarrage des prestations : fin juillet 2023

Soumis au vote du conseil d'agglo du 3 mai 2023

Il est demandé au Bureau puis au Conseil d'Agglomération :

- ✓ de valider le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat,
- ✓ d'autoriser le lancement de la consultation sous forme de marché / accord cadre à bons de commande, selon une procédure d'appel d'offres ouvert.
- ✓ d'autoriser le Président à signer le futur marché,

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Patrimoine/moyens généraux – lancement du marché « acquisition de véhicules »

Le présent marché a pour objet l'acquisition de véhicules neufs pour les divers services d'ARCHE Agglo. Il est notamment prévu l'achat d'un véhicule hybride de segment B de préférence voir C pour la direction générale ainsi que la possibilité d'acheter en cours d'année 2023 des véhicules électriques de segment B (type 208 / Clio).

Il est donc proposé de lancer un MAPA (marché à procédure adaptée) pour permettre l'acquisition de ces véhicules neufs ou de démonstration.

La consultation est allotie de la manière suivante :

- ✓ Tranche ferme : Fourniture d'un véhicule hybride neuf ou de démonstration,
- ✓ Tranche optionnelle 1 : Fourniture d'un véhicule électrique neuf ou de démonstration
- ✓ Tranche optionnelle 2 : Fourniture d'un véhicule électrique neuf ou de démonstration
- ✓ Tranche conditionnelle 3 : Fourniture d'un véhicule électrique neuf ou de démonstration

Procédure : procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

Type de marché : marché ordinaire.

Estimation des divers lots :

- ✓ Tranche ferme : montant 30 000 € TTC
- ✓ Tranche optionnelle 1 : montant 35 000€ TTC
- ✓ Tranche optionnelle 2 : montant 35 000 € TTC
- ✓ Tranche optionnelle 3 : montant 35 000 € TTC

En cas d'affermissement de 2 ou 3 tranches optionnelles en même temps, une remise sera demandée au fournisseur.

Durée : les tranches optionnelles pourront être engagées jusqu'au 31 décembre 2023.

Pondération des Critères de jugement des offres :

- ✓ 60 points pour le prix
- ✓ 40 points pour la valeur technique

Calendrier proposé :

- ✓ Date lancement de la consultation : mai 2023
- ✓ Date limite de réception des offres : fin mai 2023
- ✓ Date prévisionnel de notification : juin 2023

Il est proposé :

- ✓ de valider le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat,
- ✓ d'autoriser le lancement de la consultation sous forme d'un MAPA.
- ✓ d'autoriser le Président à signer le futur marché.

Avis favorable du bureau - Non soumis au Conseil d'agglomération

Petite enfance – marché « fourniture des repas », structure d'accueil des jeunes enfants

Un premier marché avait été passé pour une période de 4 ans pour la fourniture de repas et goûters pour les enfants accueillis en EAJE d'ARCHE Agglo ; celui-ci se terminant au 6 octobre 2023.

Comme énoncé (article 2.3) dans la convention de partenariat et de conventionnement entre ARCHE Agglo et l'association Planète Môme (délibération 2022-716), il a été proposé à l'association Planète Môme d'adhérer au marché pour les 11 EAJE gérés par ARCHE Agglo.

Tout comme pour le précédent marché, l'association représentée par sa co-Présidente Mme Vareille a fait part par mail du 10 janvier 2023, de son souhait d'adhérer à ce marché, l'association Planète Môme restant responsable de l'exécution de sa partie du marché (respect des mini-maxi et paiement des factures afférentes).

Il convient donc de constituer un groupement de commandes avec Planète Môme et de désigner ARCHE Agglo « coordonnateur du groupement ». La collectivité aura la charge de la procédure de dévolution des marchés publics jusqu'à la signature des marchés par les membres du groupement.

Il est proposé dans un souci d'optimisation financière et de fonctionnement des EAJE, de passer pour une période de 1 an renouvelable 3 fois selon une procédure d'appel d'offres ouvert (articles R.2124-1 et

R.2124-2 du code de la commande publique) et en accord-cadre à bons de commande (articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande publique (CCP) mono-attributaire

Les clauses principales (ayant fait l'objet d'une relecture par l'association Planète Môme et en transversalité avec le service Environnement et qui seront présentées en Commission Petite Enfance-Parentalité du 24 avril) sont :

- ✓ Le respect des recommandations et textes règlementaires (GEMRCN : Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition, PNNS : Programme National Nutrition Santé, Loi Egalim, Loi Climat, ...)
- ✓ Proposition de menus adaptés pour les tranches d'âge (moins de 7 mois, 7 à 12 mois, 12 à 18 mois et 18 à 36 mois)
- ✓ Livraison en liaison froide le matin entre 7h15 et 9h30
- ✓ L'évaluation des besoins en nombre de repas et de goûters est :

REPAS	Minimum	Maximum
11 EAJE ARCHE Agglo	Minimum : 30 000	Maximum : 52 000
EAJE Planète Môme	Minimum : 6 000	Maximum 13 000
TOTAL	Minimum de 36 000 repas par an	Maximum de 65 000 repas par an
GOUTERS	Minimum	Maximum
11 EAJE ARCHE Agglo	Minimum 20 000 goûters	Maximum 40 000 goûters

- ✓ Constitution de stocks tampons en cas de non livraison pour raisons exceptionnelles, météorologiques, techniques, ...
- ✓ Proposition de produits « épicerie »

La Commission Petite Enfance- Parentalité qui se réunira le 24 avril fixera les caractéristiques substantielles de la procédure et du marché

Il est proposé :

- ✓ de valider la convention de groupement de commande
- ✓ et le principe de cette consultation dont les éléments seront fournis au Conseil.

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Petite enfance – Marché de fourniture d'électroménager semi professionnel et réparation - Groupement de commande avec Planète Môme

Un premier marché avait été passé pour une période de 1 an pour la fourniture et l'entretien de lave-linge, sèche-linge et lave-vaisselle semi-professionnels pour les EAJE d'ARCHE Agglo ; celui-ci se terminant au 14 juin 2023.

Comme énoncé (article 2.3) dans la convention de partenariat et de conventionnement entre ARCHE Agglo et l'association Planète Môme (délibération 2022-716), il a été proposé à l'association Planète Môme d'adhérer au marché simplifié passé pour les 11 EAJE gérés par ARCHE Agglo.

L'association représentée par sa co-Présidente Mme Vareille a fait part, par mail du 3 avril 2023, de son souhait d'adhérer à ce marché, l'association Planète Môme restant responsable de l'exécution de sa partie du marché (et du paiement des factures afférentes).

Il convient donc de constituer un groupement de commandes avec Planète Môme et de désigner ARCHE Agglo « coordonnateur du groupement ». La collectivité aura la charge de la procédure de dévolution des marchés publics jusqu'à la signature des marchés par les membres du groupement.

Il est proposé dans un objectif d'optimisation financière et de fonctionnement des EAJE, de passer pour une période de 2 ans et pour un montant inférieur à 40 000 € hors taxe un marché simplifié pour l'achat et l'entretien des électro-ménagers semi-professionnels (lave-linge, sèche-linge et lave-vaisselle) conformément à l'article R.2122-8 du code de la Commande Publique (marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant) .

Les clauses principales (ayant fait l'objet d'une relecture par l'association Planète Môme et qui seront présentées en Commission Petite Enfance-Parentalité du 24 avril) sont :

Fourniture du matériel sus-cité

- ✓ Garantie 2 ans pièces et mains d'œuvre
- ✓ Livraison et mise en service gratuites
- ✓ En attente de la livraison de l'appareil neuf, mise à disposition gratuite pour toute la période d'un appareil similaire de prêt (à titre gracieux)

Entretien et réparation :

- ✓ Intervention dans les 24 heures souhaitée (à défaut dans les 72 heures)
- ✓ En cas de réparation impossible sur site, mise à disposition immédiate d'un matériel de prêt similaire (à titre gracieux)
- ✓ Forfait fixe de déplacement pour toutes les crèches

Cette proposition sera transmise à 3 prestataires du territoire (ou proches) susceptibles de pouvoir répondre à un tel marché, dont le prestataire qui avait obtenu le marché sur la période précédente.

Les critères d'évaluation des offres (ayant fait l'objet d'une relecture par l'association Planète Môme et qui seront proposés en Commission Petite Enfance-Parentalité du 24 avril) sont :

Pour l'achat de matériel :

- ✓ le prix
- ✓ les critères techniques (indice de réparabilité, temps d'un cycle, ...)
- ✓ des critères environnementaux (classe de l'appareil)

Pour l'entretien et les réparations

- ✓ les délais d'intervention
- ✓ le prêt de matériel de remplacement
- ✓ le coût des pannes les plus courantes

Ce marché simplifié n'est pas soumis à délibération

La convention de de groupement de commandes est soumise à délibération.

Avis favorable du bureau – Dossier soumis au Conseil d'agglomération pour la convention de groupement de commandes

Environnement - Campagne sensibilisation scolaire 23/24 : choix des prestataires

En mars 2020, un accord cadre relatif aux campagnes pédagogiques sur le thème de l'environnement à destination du public scolaire en 4 lots a été conclu pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois 1 an. L'accord-cadre à bons de commande prend fin en juillet 2023. Il a été nécessaire de relancer ce marché.

Le nouveau marché concerne la réalisation des animations sur le thème de l'environnement pour les élèves d'écoles maternelles et élémentaires publiques et privées des communes du territoire durant l'année scolaire.

Ce marché doit également permettre aux enfants accueillis dans les ALSH du territoire de bénéficier d'une sensibilisation sur les mêmes thématiques que les écoles.

Il s'agit d'un marché de services alloti de la manière suivante :

- ✓ Lot 1 : thématique des rivières
- ✓ Lot 2 : thématique agriculture – alimentation
- ✓ Lot 3 : thématique des espaces naturels
- ✓ Lot 4 : thématique du climat
- ✓ Lot 5 : animations multi-thématiques au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.

Chaque lot de l'accord-cadre comprend un minimum et un maximum fixé en quantité :

Pour les classes (écoles) :

Lot	Mini annuel	Maxi annuel
Lot 1 : thématique des rivières	40 classes	90 classes
Lot 2 : thématique agriculture – alimentation	10 classes	50 classes
Lot 3 : thématique des espaces naturels	10 classes	30 classes
Lot 4 : thématique du climat	10 classes	30 classes

Pour le lot n°5 : animations multi-thématiques au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

Mini annuel	Maxi annuel
0 session	10 sessions

1 session = 3 séances de 2 heures sur 1 semaine par vacances scolaires.

La campagne de sensibilisation 2023-2024 commencera aux vacances scolaires de la Toussaint 2023 et sera déployée dans le cadre du réseau de coordination territorial des ALSH.

Pour ce nouveau marché, un nouvel enjeu a été ajouté :

L'enjeu « santé et environnement », fort du constat du réseau régional d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté vers un développement durable (GRAINE) et de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé (IREPS), plusieurs sujets ponctuels de santé-environnement commencent à être perçus, comme les perturbateurs endocriniens, les pesticides ou la pollution atmosphérique, mais il manque encore une perception globale des liens et interactions entre notre santé et notre environnement pour agir efficacement.

Cet enjeu est « nouveau » pour la collectivité. Ce thème s'applique aux élèves des écoles élémentaires publiques et privées ET aux enfants accueillis dans les ALSH.

Les variantes étaient interdites pour ce marché.

La durée de chaque lot de l'accord-cadre est de 1 an à compter de la notification du 1^{er} bon de commande pour que les prestations s'exécutent pendant l'année scolaire 2023-2024.

Chaque lot de l'accord-cadre est reconductible tacitement 2 fois 1 an.

La consultation a été lancée le 07 février 2023 sur la plateforme AWS, au BOAMP et au JOUE et sur le profil acheteur d'Arche Agglo, indiquant comme date limite de réception des offres le 10 mars 2023 à 12H00.

La procédure de passation utilisée a été la procédure d'appel d'offres ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

Le marché est passé sur offre de prix unitaires ; les services seront rémunérés selon les quantités réellement exécutées et en application des prix unitaires du présent marché.

5 offres ont été déposées avant la date limite de réception des plis, à savoir :

Lot 1 : thématique des rivières

Groupement conjoint **ZIMELINE (mandataire) / SESIE** (26100 Romans sur Isère)

Lot 2 : thématique agriculture / alimentation

Groupement conjoint **CIVAM 26 (mandataire) / CIVAM 07 / PAR 4 CHEMINS / MYCELIUM** (26120 MALISSARD)

Lot 3 : thématique des espaces naturels

Entreprise LPO Auvergne-Rhône-Alpes (69007 Lyon)

Lot 4 : thématique du climat

Entreprise POLLEN SCOP (07200 AUBENAS)

Lot 5 : animations multi-thématiques au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Entreprise POLLEN SCOP (07200 AUBENAS)

Les offres ont été jugées au regard des critères suivants :

Prix des prestations (40 points)

Valeur technique (60 points) jugée au regard des sous-critère suivants :

- ✓ **Qualité du contenu pédagogique pour chaque lot (40 points)** : Outils et supports pédagogiques adaptés aux différentes tranches d'âge et à chaque thématique / Lot, fiche pédagogique A4 recto pour chaque thème défini dans le CCTP au sein de chaque lot
- ✓ **Moyens humains affectés au marché (20 points)** : détail des CV, expérience des candidats, formation.

Les offres techniques ont été jugées conformes aux cahier des charges et aux attentes de la collectivité, c'est pourquoi nous proposons de signer les lots de cette consultation avec :

- ✓ Lot 1 : thématique des rivières
- ✓ Au groupement conjoint **ZIMELINE (mandataire) / SESIE** (26100 Romans sur Isère) pour un montant de 108 000 € TTC sur la base du BPU valant DQE.
- ✓ Lot 2 : thématique agriculture / alimentation
- ✓ Au groupement conjoint **CIVAM 26 (mandataire) / CIVAM 07 / PAR 4 CHEMINS / MYCELIUM** (26120 MALISSARD) pour un montant de 105 000 € TTC sur la base du BPU valant DQE.
- ✓ Lot 3 : thématique des espaces naturels
- ✓ A l'**entreprise LPO Auvergne-Rhône-Alpes** (69007 Lyon) pour un montant de 39 750 € TTC sur la base du BPU valant DQE.
- ✓ Lot 4 : thématique du climat
- ✓ A l'**entreprise POLLEN SCOP** (07200 AUBENAS) pour un montant de 37 800 € TTC sur la base du BPU valant DQE.
- ✓ Lot 5 : animations multi-thématiques au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- ✓ A l'**entreprise POLLEN SCOP** (07200 AUBENAS) pour un montant de 8 400 € TTC sur la base du BPU valant DQE.

Une hausse d'environ 10% a été constaté sur les lots 1, 2, 3 et 5 par rapport au précédent marché.

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Environnement : Milieux / ENS : Contrat Ardèche Nature 2023 - 2026 - Convention de partenariat et validation du programme d'action 2023

(Contrat et fiches actions disponibles en téléchargement)

ARCHE Agglo s'engage depuis 2015 auprès du Département de l'Ardèche dans l'élaboration et la mise en œuvre de la gestion durable de l'Espace Naturel Sensible des gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne (ENS DDD) réparti sur 2 540 ha et 10 communes : Boucieu-le-Roi, Colombier-le-Vieux, Saint-Victor, Saint-Barthélémy-le-Plain, Colombier-le-Jeune, Plats, Lemps, Etables, Saint-Jean-de-Muzols et Tournon-sur-Rhône.

En 2022/2023, le Département a mis à jour, de manière concertée, son Schéma Directeur des ENS ardéchois Horizon 2030. Dans ce cadre, il a maintenu une enveloppe financière annuelle pour la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine naturel et établi un **Contrat Atout Nature (CAN)** et des objectifs sur 4 ans, renouvelables, pour chaque ENS dont la plupart sont pilotés par une structure coordinatrice locale.

C'est ainsi que pour l'ENS DDD, ARCHE Agglo bénéficie de 40 000 €/an d'aide du CD 07 pour la mise en œuvre des actions répondant aux objectifs ainsi que pour l'animation du site.

Le Comité de suivi de l'ENS DDD, composé des élus des 10 communes, de partenaires scientifiques, de représentants d'usagers et de propriétaires impliqués dans la gestion du site s'est réuni le 22 février 2023 pour partager les objectifs 2023-2026 et le programme d'actions 2023.

Les objectifs 2023-2026 du CAN ENS DDD :

- ✓ Objectif 1 : Préserver les vieilles forêts
- ✓ Objectif 2 : Préserver les milieux ouverts
- ✓ Objectif 3 : Inventorier et suivre les espèces faune et flore liées aux milieux aquatiques
- ✓ Objectif 4 : Concilier les usages
- ✓ Objectif 5 : Sensibiliser-Eduquer à la nature

Plan de financement prévisionnel 2023 :

Intitulé de l'action	Montant de l'action	HT ou TTC	Financement du Dpt		Autofinancement	
			Montant ⁽¹⁾	taux	Montant ⁽¹⁾	taux
Animation et coordination (80% ETP)	30 000,00 €	TTC	20 000,00 €	67%	10 000,00 €	33%
	30 000,00 €	TTC	20 000,00 €	67%	10 000,00 €	33%
Education à la nature à destination des scolaires (Campagne pédagogique AA)	33 780,00 €	TTC	20 000,00 €	59%	13 780,00 €	41%
	33 780,00 €	TTC	20 000,00 €	59%	13 780,00 €	41%
	63 780,00 €	TTC	40 000,00 €	63%	23 780,00 €	37%

A noter que compte-tenu des délais imposés par le Département dans la construction du programme 2023, des actions complémentaires ne figurant pas au CAN 2023-2026 ont d'ores et déjà été engagées avec le concours d'autres financeurs (ex : valorisation de la station géologique de Mordane et des boucles de Morens et Maçon-Gouny 80% LEADER).

Il est proposé :

- ✓ de signer le Contrat Atout Nature ENS DDD 2023-2026.,

- ✓ de valider le programme d'actions ENS DDD 2023 et de solliciter les financements,

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Assainissement – Marché de travaux d'extension du réseau d'assainissement Chemin de Palisson à Sécheras

ARCHE Agglo, Unité Eau et Assainissement, en lien avec la commune de Sécheras souhaite assurer une extension de réseau d'assainissement, chemin de Palisson, situé en aval immédiat du centre bourg. Cette zone a fait l'objet de plusieurs constructions ou projets de constructions. La desserte de ce secteur par l'assainissement collectif devient un enjeu intéressant pour le quartier. ARCHE Agglo, Unité Eau et Assainissement, a donc étudié l'opportunité d'assainir les maisons riveraines au chemin de Palisson. Des enquêtes de branchement ont été menées pour chaque maison.

Ce projet a été retenu pour l'exercice 2023 et le Cabinet BEAUR chargé de la maîtrise d'œuvre de cette opération. Le projet a été rendu et présenté en mairie.

Il est chiffré en une tranche ferme pour 54 840 €HT (175 ml de réseau de collecte des eaux usées) et une tranche optionnelle 1 pour 16 456 €HT (45 ml de réseau de collecte des eaux usées).

La tranche conditionnelle permettrait de supprimer une canalisation existante située en propriété privée. La réfection de chaussée est prévue par gravillonnage type bi-couche.

Ces dépenses sont inscrites au budget 2023.

Objet de la consultation

Extension du réseau EU chemin du Palisson, sur la commune de Sécheras.

Le programme de travaux de la Tranche Ferme comprend notamment environ :

- ✓ 175 ml de réseau EU DN200 PVC CR16 avec 4 regards Ø 1000
- ✓ 20 ml de réseau EU DN160 PVC CR16 pour 6 Branchement.

Le programme de travaux de la Tranche Optionnelle 1 comprend notamment environ :

- ✓ 45 ml de réseau EU DN200 PVC CR16 avec 1 regards Ø 1000
- ✓ 6 ml de réseau EU DN160 PVC CR16 pour 2 Branchement.

Les éléments substantiels de la consultation sont les suivants :

Procédure : adaptée ouverte avec possibilité de négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique. L'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Allotissement : le marché n'est pas alloti.

Le marché comprendra les tranches de travaux annuelles résumées ci-dessous,

- ✓ Tranche Ferme Extension Chemin du Palisson,
- ✓ Tranche Optionnelle 1 Extension

Estimation € HT : ces travaux ont été estimés par le Cabinet BEAUR à 54 840 €HT pour la tranche ferme et 16 456 €HT pour la tranche optionnelle 1.

Variante : non autorisées.

Durée :

Tranche Ferme Période préparation

15 jours ouvrés

Délai d'exécution Travaux

20 jours ouvrés à compter de l'ordre de service de démarrage travaux

Tranche Optionnelle 1 Période préparation

15 jours ouvrés

Délai d'exécution Travaux

10 jours ouvrés à compter de l'ordre de service de démarrage travaux

Pondération des Critères de jugement des offres :

- ✓ 60 points pour le prix
- ✓ 40 points pour la valeur technique

Les qualifications demandées seront **FNTP 5144, 2321,**

Avis favorable du bureau – Dossier non soumis au Conseil d'agglomération

Mobilité/finances – Accès en mobilité douce au collège de Mercurol-Veunes

Le 12 octobre 2022, le conseil d'agglomération ARCHE Agglo a approuvé le plan d'action du Schéma Directeur Cyclable. ARCHE Agglo en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité propose un plan d'actions comprenant des aménagements à mener jusqu'à l'horizon 2036 afin de déployer un réseau cyclable d'environ 130 kilomètres répartis sur 17 itinéraires armatures.

Les statuts d'ARCHE Agglo précise une prise de compétence sur « Création, aménagement, signalisation et entretien des itinéraires de mobilité douce : la Viarhona, la liaison entre la Viarhona et le Train de l'Ardèche, le projet de liaison douce en rive gauche et en rive droite du Rhône **et les voies inscrites au schéma des mobilités douces (schéma des pistes cyclables).** »

Au titre de sa compétence voirie la commune est maître d'ouvrage sur les aménagements de voirie en agglomération et doit en assurer l'entretien.

Le projet a vocation à permettre la desserte du collège de Mercurol à la fois pour les véhicules légers, le transport collectif et les modes doux. Aussi il couvre des compétences relevant à la fois de la Commune et d'ARCHE Agglo.

Pour la réussite du projet, la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage unique commune pour ces aménagements est privilégiée avec une maîtrise d'œuvre unique pour la phase de conception et de travaux. Cette démarche répond à une recherche d'efficacité et d'optimisation des investissements publics.

Les ouvrages et espaces de compétence Commune et réalisés par mandat de travaux sont les suivants :

- ✓ tous les équipements et ouvrages d'éclairage public ;
- ✓ la reprise de chaussée ;
- ✓ les voies ou espaces dédiées à tout mode de déplacement motorisés, espaces verts, réseaux d'eau potable.

Les ouvrages et équipements de compétence ARCHE Agglo concernés par la réalisation des aménagements cyclables et réalisés par mandat de travaux sont :

- ✓ La création d'une piste cyclable et chemin piétonnier bidirectionnels sur le Chemin des Blés, réseaux d'assainissement Eaux usées (EU) ou Eaux pluviales (EP), une partie des espaces verts.

Dans le cadre de ce projet commun, pour optimiser les moyens techniques, financiers et humains, les parties ont souhaité recourir aux modalités de co-maîtrise d'ouvrage puisque la réalisation de ces aménagements relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages.

L'opération est estimée à 325 K€ HT.

La répartition des travaux entre les 2 collectivités est estimée comme suit :

	COMMUNE	ARCHE AGGLO
Voie Circulation VL/PL	102 062,00 €	
Voie cyclable et piétonnière		90 006,50 €
Carrefour sur RD		11 860,20 €
Espaces verts	6 285,00 €	7 285,00 €
Fourreau basse tension	5 650,00 €	

Eclairage public	17 541,00 €	
Eaux pluviales		18 019,00 €
Sous-total Travaux	131 538,00 €	92 087,70 €
Révision coûts travaux estimatif (14%)	18 415,32 €	17 803,90 €
Frais de maîtrise d'œuvre	15 000,00 €	15 000,00 €
Sous-total Travaux	164 953,32 €	159 974,60 €

Au regard de cette répartition des travaux, et en application de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, ARCHE Agglo versera à la commune la somme de 159 974.60 € sur présentation d'un bilan incluant les dépenses acquittées et les subventions perçues.

Il convient de préciser que la convention prévoit la rétrocession de l'ensemble des ouvrages à la commune afin qu'elle assume la gestion et l'entretien de l'ensemble de la voie, y compris des infrastructures de mobilité douce.

Considérant la convention de co maitrise d'ouvrage

Avis favorable du bureau - Dossier soumis à un prochain Conseil d'agglomération

Finances – Fonds de concours à la commune de Tournon-sur-Rhône pour l'acquisition d'un local à destination de professionnels de santé.

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, permettant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du Conseil d'Agglomération et des conseils municipaux concernés ;

Vu la délibération n° 2021-351 du 7 juillet 2021 portant sur les règles d'attribution des fonds de concours aux communes ;

Vu la délibération n°41.2023.065 du 6 avril 2023 de la commune de Tournon sollicitant l'attribution d'un fonds de concours de 50 000 € pour l'acquisition d'un local à destination de professionnels de santé d'un montant de 229 000€. La charge nette de la commune est de 129 000€ ;

Considérant l'inscription des crédits au budget 2023 au chapitre 204 (opération 1006) du budget principal ;

Il est proposé d'approuver l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Tournon d'un montant de 50 000 € pour l'acquisition d'un local à destination de professionnels de santé.

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Finances – Fonds de concours à la commune de Saint-Donat sur l'Herbasse pour la réalisation de l'accès en mobilité douce au collège Joséphine Baker.

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, permettant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du Conseil d'Agglomération et des conseils municipaux concernés ;

Vu la délibération n° 2021-351 du 7 juillet 2021 portant sur les règles d'attribution des fonds de concours aux communes en application du 3ème alinéa qui stipule qu'ARCHE Agglo pourra intervenir sous forme de fonds de concours les projets communaux ayant un lien direct avec les compétences communautaires. ;

Vu la délibération n° 2023-033 du 4 avril 2023 de la commune de Saint Donat sur l'Herbasse sollicitant l'attribution d'un fonds de concours de de 134 762,25€ pour la réalisation de l'accès au collège Joséphine Baker, dont une partie est constitué d'une voie cyclable et dont les travaux s'élèvent à 1 292 061,54€ HT. La charge nette de la commune est de 302 159,29€.

Considérant les statuts d'ARCHE Agglo et la compétence « Création, aménagement, signalisation et entretien des itinéraires de mobilité douce : la Viarhona, la liaison entre la Viarhona et le Train de l'Ardèche, le projet de liaison douce en rive gauche et en rive droite du Rhône **et les voies inscrites au schéma des mobilités douces (schéma des pistes cyclables).** »

Considérant la délibération 2022-600 du 12 octobre 2022, approuvant le plan d'action du Schéma Directeur Cyclable. ARCHE Agglo d'ARCHE Agglo en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité et proposant un plan d'actions comprenant des aménagements à mener jusqu'à l'horizon 2036 afin de déployer un réseau cyclable d'environ 130 kilomètres répartis sur 17 itinéraires armatures.

Il est proposé d'approuver l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Donat d'un montant de 134 762,25€ pour la réalisation de la voie cyclable dans le cadre des mobilités douces.

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Aménagement – Urbanisme - Subvention pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chanos-Curson

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat approuvé le 6 février 2019, les communes peuvent recevoir une aide de 5 000€ pour la révision de leur Plan Local d'Urbanisme ou lorsque l'élaboration ou la révision du PLU est imposée (mise en compatibilité avec le PLH, le SCoT ou ou la réglementation) cette somme est de 10 000€.

L'engagement de cette somme est effectué sous réserve que les éléments du PADD soient conformes aux orientations du PLH et des politiques environnementales de l'agglomération. Le solde est effectué sous réserve que le PLU approuvé soit conforme aux orientations du PLH.

Dans le cadre de la révision de son PLU, la commune de Chanos-Curson a transmis son PADD débattu en conseil municipal. En matière d'habitat, la commune prévoit les principales orientations suivantes : prévoir une soixantaine de logements nouveaux, recentrer le développement résidentiel sur les villages en particulier Chanos, produire 8 logements locatifs sociaux qui sont en cohérence avec le PLH au regard des opérations déjà réalisées.

Il est proposé d'engager la subvention suivante : 10 000€.

Pour mémoire:

L'objectif est d'accompagner les communes dans l'élaboration ou révision de leur document d'urbanisme afin de garantir la compatibilité avec le PLH et plus généralement, d'anticiper les demandes d'avis des Personnes Publiques Associées lors de l'arrêt du document.

Instruction des dossiers :

- **Demande, au moment du lancement de la démarche.** ARCHE Agglo accuse réception du dossier et demande le cas échéant les pièces manquantes.
- **Après le débat sur le PADD en Conseil municipal, ARCHE agglo doit être destinataire du PV et du PADD complet pour engager la subvention.** Après vérification de la cohérence entre le PADD et le PLH, l'aide est engagée. ARCHE Agglo informe la commune de l'engagement. **La commune peut alors demander un acompte de 30%.**
- Le **solde** de la subvention est versé **après l'approbation du document.**

Rappel des aides :

10 000€ pour une élaboration ou une révision imposée (c'est-à-dire pour la mise en compatibilité avec le SCoT, le PLH ou la réglementation). Avec l'approbation du SCoT et celle récente du PLH, les procédures actuellement en cours sont quasiment toutes concernées.

5 000€ pour une révision non imposée

Avis favorable du bureau - Dossier soumis au Conseil d'agglomération

Plan Alimentaire inter Territorial – Stratégie et plan d’actions pluriannuels 2023-2028



Contexte – Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT)

2019 – Plan Climat Air Energie Territorial

2021 – Candidature au Programme National pour l’Alimentation et au Plan de Relance

- Labélisation niveau 1 « projet émergent » du Projet Alimentaire inter-Territorial
- Sélection du PAiT dans le cadre du Plan de Relance pour une subvention de 100 000 € pour 3 ans

2022 – réalisation d’un diagnostic « agri-alimentaire » avec l’association Let’s Food et Vertigo Lab

- Mai 2022 : réalisation de 3 « focus groupes »
- Juin 2022 : Arbitrage en COPIL pour sélectionner les 3 enjeux prioritaires et stratégiques du PAiT
- Septembre 2022 : réalisation de 3 ateliers participatifs pour co-construire le programme d’actions
- Novembre 2022 : Rédaction du tableau de bord avec 30 actions

-> **Présentation de la stratégie et du programme d’actions pour 2023-2028**

Les 3 enjeux stratégiques du PAiT

Chaque enjeu est lié à un pilier du développement durable :

Enjeu 1 : Favoriser l’accès à une alimentation de qualité pour tous
(volet social)

Enjeu 2 : Faciliter l’installation des porteurs de projets agricoles et la structuration des filières agroalimentaires locales (volet économique)

Enjeu 3 : Encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux
(volet environnemental)

Enjeu 1 : Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous (volet social)

Favoriser une répartition adaptée des points de vente alimentaires de qualité sur le territoire

- 1-Développer l'offre alimentaire en milieu rural – soutien à l'émergence de points de vente adaptés
- 2-Soutien aux mobilités douces
- 3-Renforcer la coordination entre les associations d'aide alimentaire
- 4-Aide alimentaire itinérante

Faciliter l'accès économique à une alimentation de qualité

- 5-Expérimenter une action de Sécurité Sociale Alimentaire
- 6-Chantiers de glanage
- 7-Se rapprocher des centres d'éducation populaire afin de rapprocher l'offre alimentaire de qualité et accessible des publics précaires (communiquer sur l'offre existante, créer des groupements d'achats...)

Eduquer à une alimentation saine et durable

- 8 - Diversifier les actions de sensibilisation du grand public à une alimentation de qualité (pour atteindre de nouveaux publics et changer les habitudes)
- 9 - Pérenniser et diversifier les actions de sensibilisation des scolaires à une alimentation de qualité et durable
- 10 - Augmenter le nombre de jardins partagés
- 11 - Renforcer l'exemplarité des collectivités dans les services protocolaires en termes d'alimentation durable

Enjeu 2 : Faciliter l'installation des porteurs de projets agricoles et la structuration des filières agroalimentaires locales (volet économique)

Faciliter l'installation/transmission de fermes nourricières

- 12-Rendre visible les producteurs et les expériences inspirantes sur le territoire (signalétiques) au sein des GMS notamment
- 13-Echanges de pratiques entre producteurs et entre communes (politiques foncières)
- 14-Transmission des corps de ferme et accès au logement pour les installations
- 15-Emergence de structures d'appui à l'installation agricole
- 16-Aides financières et techniques pour les productions nourricières de qualité
- 17-Valoriser les métiers agricoles auprès des jeunes pour susciter des vocations

Préserver et faciliter l'accès au foncier

- 18-Aller vers de l'acquisition foncière concertée ?
- 19-Faire connaître les outils existants pour favoriser l'accès au foncier
- 20-Sanctuariser les espaces agricoles

Soutenir le développement d'outils de transformation et de commercialisation de proximité

- 21-Emergence d'une légumerie pour la restauration collective
- 22-Emergence de structures collectives de transformation et commercialisation
- 23-Mise en relation entre producteurs, transformateurs, distributeurs
- 24-Opportunité de création de cuisines intercommunales ?

Enjeu 3 : Encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux (volet environnemental)

Accélérer le changement des pratiques agricoles

- 25-Informer, former et accompagner les producteurs vers des systèmes agricoles vertueux
- 26-Renforcer les échanges de pratiques sur les nouvelles filières en agroécologie (légumineuses) et structurer les filières oléoprotéagineux et légumineuses à l'échelle régionale
- 27-Renforcer l'utilisation des infrastructures de stockage de l'eau existantes

Accélérer la transition des régimes alimentaires

- 28-Former les cuisiniers de la restauration collective à des propositions de recettes végétariennes, intégrant davantage de légumineuses

Proposer des solutions de revalorisation des déchets organiques des professionnels

- 29-Créer/soutenir une filière de revalorisation des biodéchets
- 30-Etudier la création d'unité de broyage mobile pour la production de compost

Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT)

La priorisation et la chronologie des actions de 2024 à 2028 sera débattue au sein de la Commission Environnement.

Plan de financement :

100 000 € annuel de fonctionnement,
dont 56 000 € pour les campagnes pédagogiques

Recettes :

sous réserve d'être lauréat des appels à projets à venir.
Veille auprès des financeurs : État, Région (FEADER), LEADER, Département, Agence Régionale de Santé, Agence de l'Eau, CNR, ...

Considérant le Plan Climat Air Energie Territorial de 2019,

Considérant la délibération du 8 avril 2021 pour candidater au Programme National pour l'Alimentation et au Plan de Relance pour un Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) porté par ARCHE Agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol,

Considérant la reconnaissance du PAIT en août 2021 par le Ministère de l'agriculture pour utiliser la marque collective « Projet Alimentaire Territorial reconnu par le ministère de l'agriculture », labellisé de niveau 1 « projet émergent ».

Considérant la sélection du PAiT par l'État et la DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture l'Alimentation et la Forêt) en septembre 2021 et l'obtention de la subvention de 100 000 € dans le cadre du Plan France Relance,

Considérant la convention signée avec l'État et la DRAAF pour la période allant du mois d'avril 2021 à avril 2024,

Considérant la constitution du COPIL pour ce projet constitué de Stéphanie Nouguier, Pascal Balay pour ARCHE Agglo et Jean Riaillon et Denis Dupin pour la Communauté de Communes de Rhône Crussol,

Considérant le plan d'actions pluriannuel 2023-2028 associé à chacun de ces enjeux :

Il est demandé au Bureau puis au Conseil d'Agglomération :

- ✓ D'approuver les 3 enjeux stratégiques du Projet Alimentaire inter-Territorial
- ✓ D'approuver les 30 actions identifiées pour ces 3 axes stratégiques
- ✓ De solliciter les partenaires financiers selon leur règlement en vigueur
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Avis favorable du bureau – dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Projet Alimentaire inter-Territorial : programme 2023

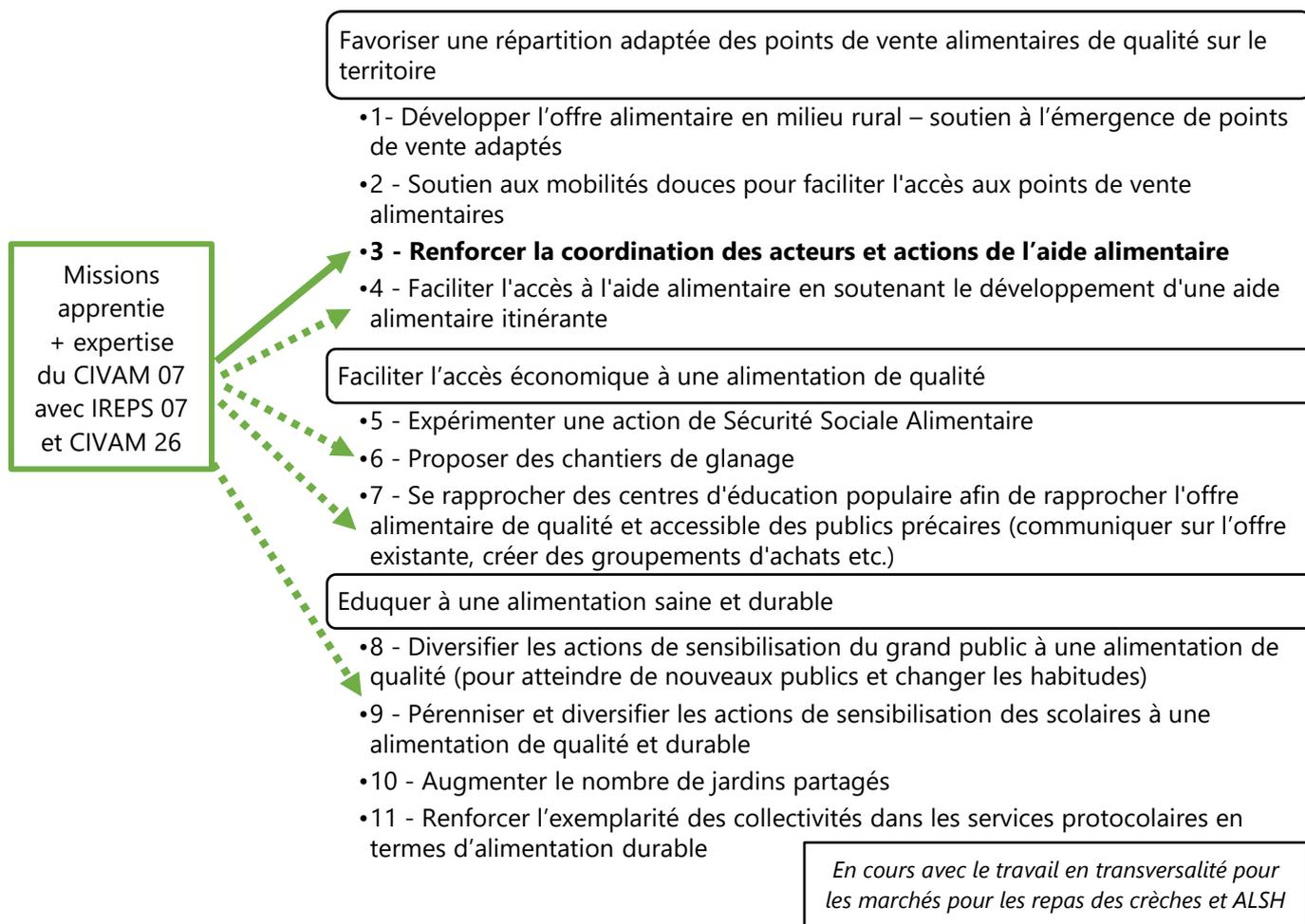
Considérant l'avis des élus de la Commission Environnement du 14 février 2023 pour ARCHE Agglo, l'avis des élus de la Commission Agricole du 7 février 2023 de la Communauté de Communes de Rhône Crussol et l'avis des élus du Comité de Pilotage du PAiT du 2 mars 2023.

Il est proposé de sélectionner quelques actions à réaliser pour 2023 afin de décliner le programme pluriannuel 2023-2028 :

Enjeu 1 : Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous

Pour cet enjeu, il est proposé de flécher du temps d'animation en interne : via une apprentie, en poste depuis septembre 2022 sur le volet alimentation, et de solliciter l'expertise des partenaires suivants : La Fédération Départementale des CIVAM 07, la Fédération Départementale des CIVAM 26 et l'IREPS 07 afin de réaliser **l'action n°3 : renforcer la coordination entre les associations d'aide alimentaire**. L'action 3 étant assez globale, elle pourra permettre de décliner éventuellement d'autres actions : action 4, action 6, action 7 et les actions 8 et 9.

Schéma :



Plan de financement :

- Prestation de 13 500 € maximum pour 40 jours d'accompagnements jusqu'à septembre 2024 (expertise identifiée auprès du CIVAM 07, de l'IREPS 07 et du CIVAM 26).
- Financement de 50 % par le Plan National pour l'Alimentation (convention DRAAF jusqu'à septembre 2024)

GLOSSAIRE

ADDEAR - Associations Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

CIVAM - Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

DRAAF - Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

IREPS - Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé

PAiT – Projet Alimentaire inter-Territorial

PNA – Programme National pour l'Alimentation

Enjeu 2 : Faciliter l'installation des porteurs de projets agricoles et la structuration des filières agroalimentaires locales

Pour cet enjeu, la transmission des corps de ferme (action 14) et la valorisation des métiers agricoles (action 17) sont apparus comme prioritaires suite aux commissions et au comité de pilotage.

Pour l'action 14, en complément du règlement d'aide à l'installation agricole en vigueur sur ARCHE Agglo, deux temps forts pourraient être organisés côté Ardèche et également côté Drôme :

- ✓ Une demi-journée « casse-croute » installation-transmission, à destination des agriculteurs cédants et des porteurs de projet – co-animé techniquement par les ADDEAR et les Chambre d'agriculture
- ✓ Une journée de formation à destination des élus communaux concernant les enjeux de la transmission agricole sur leur territoire (quels leviers ? quelle veille ?) avec une visite de terrain sur une ferme pour

illustrer un parcours de transmission – co-animé techniquement par les ADDEAR et les Chambres d'agriculture avec une intervention de Solidarité Paysans.

Pour l'action 17, un partenariat avec une classe de BAC Pro Commerce au Lycée Gabriel Faure de Tournon est en cours. Cette action porte sur le thème de l'alimentation durable et les circuits courts. Des liens avec le forum de l'emploi et le forum des métiers sont également possibles en inter-service.

Plan de financement :

- Prestation de 13 000 € maximum (expertise identifiée auprès des Chambres d'agriculture 26 et 07, des ADDEAR 26 et 07 et de Solidarité Paysans)
- Pas de financement identifié

Enjeu 3 : Encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux

Pour cet enjeu, l'accompagnement des producteurs vers des systèmes agricoles vertueux (action 25) et le renforcement de l'utilisation des infrastructures de stockage de l'eau existantes (action 27) sont apparus comme prioritaires suite aux commissions et au comité de pilotage.

Pour l'action 25 : des accompagnements techniques et collectifs pourront être proposés aux agriculteurs sur les thématiques suivantes : fertilité des sols et matière organique, couverts végétaux, préservation de la ressource en eau. Ces accompagnements techniques pourront s'appuyer sur l'expertise des structures telles que les Chambre d'agriculture, le réseau AgriBio et autres.

Pour l'action 27 : des accompagnements techniques concernant les modes de production vertueux en matière de préservation de la ressource en eau pourront être proposés. Un partenariat avec la Communauté de Communes Rhône Crussol pour essayer leur expérience de key-line design sur ARCHE Agglo pourra être établi. Cela pourra s'inscrire dans le cadre de la candidature à l'AMI de l'Agence de l'Eau portée par Rhône Crussol.

Plan de financement :

- Prestation de 12 000 € maximum (expertise identifié auprès des Chambres d'agriculture, du réseau AgriBio et autres structures compétentes techniquement sur les thématiques agricoles).
- Financement en cours de demande à l'Agence de l'Eau pour le projet avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol (pilotage par CCRC pour la demande de financement)

Il est demandé au Bureau puis au Conseil d'Agglomération :

- ✓ D'approuver ce programme d'actions pour 2023
- ✓ De solliciter les partenaires financiers selon leurs règlements en vigueur
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Avis favorable du bureau – Dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Jeunesse rapporteur Delphine COMTE

Développement d'une offre de loisirs de proximité pour les enfants sur le bassin de vie de St Félicien

Pour permettre aux enfants de son territoire d'avoir accès à une offre de loisirs durant les vacances scolaires, ARCHE Agglo développe une politique enfance volontariste de longue date qui se matérialise dans le cadre de la CTG autour de 2 ambitions :

- ✓ permettre au plus grand nombre d'enfants du territoire d'accéder dès 3 ans à des loisirs éducatifs de qualité hors temps scolaire (accompagnement financier des gestionnaires d'accueil de mineurs)
- ✓ soutenir les familles pour concilier vie personnelle et activité professionnelle (accompagnement financier des familles).

Le territoire de l'agglomération est maillé de 14 Accueils de Loisirs dont deux sont gérés directement par ARCHE Agglo ; l'un des deux étant basé sur la commune de Saint Félicien.

Ce centre de loisirs ne fonctionne plus depuis les vacances d'automne 2021 faute de personnel diplômé qui candidate. En effet, le secteur de l'animation connaît depuis plusieurs années une crise de vocation qui impacte fortement les accueils de mineurs. La possibilité de fonctionner en multi-sites à un seul directeur avec l'ALSH situé à Tournon s/Rhône n'a pas été acceptée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Proposition : lancer un Appel à projet auprès des opérateurs / associations locaux

Face à cette situation qui perdure depuis 2021, le choix a été fait de lancer un appel à projet pour répondre à cette problématique d'accès aux loisirs des enfants sur le secteur de Saint Félicien et inviter les porteurs de projet à définir le contenu d'une réponse.

Une convention d'objectifs et de moyens sera signée avec le lauréat (Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations).

NB : cette circulaire clarifie les règles financières entre collectivités publique et associations et les sécurisent par le biais de convention d'objectifs.

Pour pouvoir prétendre bénéficier d'une subvention, une association doit être à l'initiative du projet ; c'est le cas quand le projet développé par l'association s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets lancé par une collectivité publique. L'appel à projet définit le cadre et la problématique et c'est l'association qui en définit le contenu et la solution. A contrario si la collectivité est à l'initiative du projet, on se situe dans le cadre de la commande publique.

Le cadre de l'AAP :

Objet :

- ✓ Soutien d'un projet de développement d'une offre de loisirs de proximité pour les enfants du territoire positionné sur le bassin de vie de Saint Félicien
- ✓ Mobilisation d'une enveloppe financière (montant non mentionnée dans l'AAP, le maximum étant le reste à charge moyen de l'ALSH ST Félicien constaté sur les 4 dernières années ; 25€/ jour d'accueil)

Structures éligibles

- ✓ Association Loi 1901
- ✓ Avec siège social sur ARCHE Agglo

Objectifs attendus

- ✓ Une offre d'activités de loisirs de proximité pour les enfants conformes aux attentes des habitants
- ✓ Une valorisation des dynamiques et des ressources locales
- ✓ Des activités sous forme ludique ou d'initiation

Localisation

- ✓ Bassin de vie de St Félicien
- ✓ Dans des locaux adaptés (possible école St Félicien)
- ✓ Possibilité de sorties hors les murs

Public concerné : enfants âgés de 3 à 11 ans

Cadre réglementaire

Code de l'Action sociale et des Familles et Code de la Santé Publique

Relève du régime de l'Accueil Collectif de Mineurs, l'accueil d'au moins sept mineurs, en dehors d'une famille, pendant au moins 14 jours (consécutifs ou non) au cours d'une même année sur le temps

extrascolaire ou périscolaire, pour une durée minimale de 2 heures par journée de fonctionnement, se caractérisant par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auxquels il est offert une diversité d'activités organisée.

L'organisation d'activités de loisirs mono-activité n'est pas considéré comme un Accueil Collectif de Mineurs.

Temps d'intervention

- ✓ Pendant les vacances scolaires d'été à minima, démarrage à l'été 2023
- ✓ Possibilité pour le candidat de proposer des activités pendant les petites vacances

Proposition pédagogique

Le projet doit prendre en compte :

- ✓ L'accueil et la participation de tous les enfants
- ✓ L'inclusion du handicap
- ✓ Des activités adaptées aux tranches d'âge
- ✓ Une offre autre que de la simple consommation
- ✓ L'impact du projet sur l'environnement

Conditions particulières d'exécution

Le porteur de projet devra veiller à :

- ✓ La qualification des intervenants
- ✓ Mettre en place une tarification adaptée aux familles
- ✓ Impliquer les familles

Le soutien financier d'ARCHE Agglo sera $\leq 80\%$ du budget du projet. Le maximum des aides publiques totales seront $\leq 80\%$ du budget.

Le logo d'ARCHE Agglo devra être positionné sur tous les supports de communication.

ARCHE Agglo ne fournit pas le matériel et fournitures nécessaires aux activités.

Calendrier et sélection du lauréat

L'appel à projet sera lancé le 24/4/2023 au grand public via le site internet, les réseaux, les ALSH du territoire, les associations d'éducation populaire et les communes. Les communes du bassin de vie de St Félicien seront sollicitées pour communiquer l'appel à projet à leurs associations locales.

Le jury de sélection se déroulera le 15 mai 2023 (Delphine Comte, Yann EYSSAUTIER, Christine DUPORTAIL, le Directeur des Solidarités et la Directrice Adjointe) selon les critères d'éligibilité suivants :

- ✓ Démarrage du projet à l'été 2023
- ✓ Inscription du projet sur le bassin de vie de St Félicien
- ✓ Pertinence des objectifs du projet au regard des besoins identifiés sur le territoire concerné
- ✓ Capacité à mettre en œuvre le projet et cohérence des moyens mobilisés par rapport aux objectifs visés
- ✓ Qualité pédagogique du projet au regard de la description des activités envisagées et de sa mise en œuvre
- ✓ Compétences et expériences des encadrants et intervenants mobilisés
- ✓ Respect de la réglementation en vigueur
- ✓ Viabilité du projet à long terme
- ✓ Montage budgétaire et existence de co-financements
- ✓ Faculté à associer les familles et créer du lien
- ✓ Existence d'une démarche de suivi et d'évaluation

Calendrier de l'AAP

Jeudi 20/4/2023	Bureau	Présentation du projet
Lundi 24/4	Lancement AAP	Site internet + réseaux + MJC/CS + ALSH + communes
Semaine 24/4	Lettre VP	Communication aux familles de la démarche engagée
Jeudi 11 mai - 16h	Date fin réponse AAP	
Lundi 15/5 matin	Jury de sélection	D. COMTE + Y. EYSSAUTIER + C. DUPORTAIL + JMV + VS
Mercredi 17/5	Bureau	Avis sur convention d'objectifs et de moyen avec le lauréat
Mercredi 7/6	CA	Délibération : approbation convention d'objectifs et de moyen avec le lauréat
À partir du jeudi 8/6		Réponse aux candidats
Semaine du 8/6		Communication aux familles via les écoles de la nouvelle offre de loisirs

Le conseil d'agglomération du 7/6 sera sollicité pour approbation de la convention d'objectifs et de financement entre ARCHE Agglo et le lauréat.

Une communication sera organisée auprès des familles via les écoles.

Avis favorable du bureau pour lancer cet appel à projet, inclure dans le jury un élu du territoire de St-Félicien. Un point sera fait au bureau du 17 mai – Dossier soumis au Conseil d'agglomération en juin 2023

Développement local - rapporteur Xavier ANGELI

Renouvellement du Conseil de développement – Sélection des nouveaux membres

Suite à la présentation du rapport d'activités en début d'année, il a été acté de renouveler un appel à candidatures pour remplacer les membres ayant démissionnés sur les collèges « association » et « citoyen ». Pour ce faire une communication adaptée a été engagée via la presse, la diffusion sur panneaux lumineux et site internet des communes..

Les différentes étapes de l'appel à candidature sont rappelées ci-dessous :

- ✓ Organisation d'une réunion d'information le 21 mars (15 nouveaux candidats présents)
- ✓ Appel à candidatures a pris fin au 30 mars
- ✓ Réception de 27 candidatures
- ✓ Le groupe Fonctionnement du CODEV (5 membres) a retenu 25 candidatures (2 personnes n'ont pas souhaité confirmer leur candidature suite à la réunion de présentation)

Il convient que le bureau se positionne pour arrêter définitivement les nouveaux membres.

ATTAR	Jean-Jacques	CHANTEMERLE LES BLES	BLETON	Philippe	TAIN L'HERMITAGE
AMBLARD	Caroline	CROZES HERMITAGE	GARNIER	Christophe	CHANOS CURSON
BILLON	Martine	TOURNON SUR RHONE	COURSODON	Nicolas	TAIN L'HERMITAGE
FERY	Jean Chrisitophe	CHARMES SUR L'HERBASSE	THUDEROZ	Christian	SAINT FELICIEN
MEJEAN	Hélène	MAUVES	ROCHETTE	Christophe	BEAUMONT MONTEUX
DORCIVAL	Lise	TOURNON SUR RHONE	DUCROS	Françoise	BATHERNAY
CAILLET	Grégory	TOURNON SUR RHONE	FONTAINE	Anais	TOURNON SUR RHONE
SURDON	Christine	ARLEBOSC	BERNARD	Sylvain	TOURNON SUR RHONE
GOUY	Francis	GLUN	THOMAS	Jean-Luc	BOZAS
MENJOT	Denis	TOURNON SUR RHONE	EXBRAYAT	Sandrine	SAINT JEAN DE MUZOLS
ILTIS	Véronique	TOURNON SUR RHONE	THOUMELIN	Françoise	BREN
DELESTRE	Françoise	TOURNON SUR RHONE	POULAIN	Patrice	BREN
ROZAND	Christine	CHANOS CURSON			

Informations sur le collège « Institutions » :

Le collège « Institutions » est composé de représentants qui se mobilisent peu ou pas sur les temps de réunion.

participe	ne participe pas
Cécile GRUAT (Fédération BPT 07/26)	Aurélie SAUZET COUX (UMIH)
Samuel DESMARQUOY (CMA Drôme)	Benoit GAUTHIER (CMA Ardèche)
Fabien BERTOLAMI Cci Drôme <i>(inscrit en tant qu'entreprise à la création du CODEV et depuis 2022, représentant CCI Drôme)</i>	Hervé BLAISE (CAPEB Drôme)
Cédric FAYOL (Pôle Emploi)	Grégory CHARDON (Chambre d'Agriculture 26)
	Patricia ROCHE (Chambre d'agriculture 07)

Les membres du Conseil de Développement s'interrogent sur le fait également d'identifier de nouveaux membres pour remplacer les membres inactifs. Il convient de rappeler que les membres du collège « institution » ont été nommés sur proposition et non suite à un appel à candidature.

Pour mémoire les prochains temps de travail du CODEV :**Avis sur le projet de Territoire**

Un temps de présentation du projet de territoire pour la production d'un **avis** est programmé le 6 et/ou 13 juin avec les membres du CODEV

Informations sur les réunions programmées avec les groupes de travail

- **Réunion économie/emploi programmée le 25 avril** (Intervention technique de Amélie Skubich et Carole Maray)
- **Réunion sur la thématique de l'eau à programmer en mai (intervention technique et/ou élus en charge de l'eau)**

Avis favorable du bureau - Collège « institution » laissé en l'état – Soumis au Conseil d'agglomération

Conventionnement avec le département de l'Ardèche dans le cadre d'Atout Ruralité Ardèche

Le département de l'Ardèche souhaite contractualiser pour une période de 4 ans (2023-2026) pour l'attribution d'un montant de subventions **de 426 386 euros**.

Les bénéficiaires sont les Communautés de communes et Communautés d'agglomération, à l'exception des collectivités regroupant moins de cinq communes ardéchoises.

Les opérations éligibles portent sur des projets d'investissement permettant la création et la réhabilitation d'équipements témoignant d'un intérêt pour les habitants :

- ✓ Equipements favorisant l'accès à la santé
- ✓ Equipements scolaires, équipements d'accueil de la petite enfance, enfance, jeunesse
- ✓ Equipements culturels, patrimoniaux et de loisirs, équipements sportifs
- ✓ Alimentation en eau potable, assainissement, rivières
- ✓ Vidéo protection
- ✓ Autre...

Les dépenses éligibles sont celles liées à l'acquisition (foncier et bâtiments) et à la réalisation de travaux à l'exclusion de : · Tous frais annexes (études préalables, frais d'ingénierie, frais de notaire...), · Matériel roulant, · Réseaux secs (fibre, téléphone, électricité...)

Les modalités de l'aide sont les suivantes :

- ✓ L'aide départementale prend la forme d'une enveloppe d'aide pluriannuelle calculée au prorata de la population DGF par intercommunalité pour 4 ans (2023-2027). A cet effet, une convention précisant le programme d'actions sera conclue entre chaque collectivité et le Département. Cette programmation pourra faire l'objet d'une révision annuelle.
- ✓ Le taux d'aide maximum par opération s'élève à 50 % du montant hors taxe des dépenses éligibles dans le respect du taux minimum d'autofinancement (20%) prévu par l'article L 1111-10 du CGCT concernant les interventions financières des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Modalités de dépôt de la demande : à l'issue de la signature du contrat pluriannuel conclu entre la collectivité et le Département, la collectivité sera tenue de déposer une demande pour chaque opération figurant dans le programme d'actions.

Avis favorable du bureau – Dossier soumis au Conseil d'Agglomération

Domaine du lac de Champos - Convention avec Enseignement des Premiers Secours et du Sauvetage Aquatique (EPSSA) pour le soutien aux formations des surveillants de baignade du Domaine

L'EPSSA 26-07 (Enseignement des Premiers Secours et du Sauvetage Aquatique) est un organisme local de formation et de recyclage pour les BNSSA, brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique. Une quarantaine de candidats sont inscrits aux examens du diplôme pour cette année 2023. Les dates d'examen auront lieu les 1er et 8 mai prochain.

De son côté, le domaine de Lac de Champos a besoin d'embaucher des agents pour sécuriser la baignade :

- ✓ Des vacataires à partir des du 18 mai les week-end et jours fériés au 30 juin.
- ✓ Des agents à temps complet ensuite du 1er juillet au 3 septembre 2023, 7 jours sur 7.

Ses besoins portent sur 3 agents à temps complet pour juillet et août et 1 agent à temps non complet en renfort les Week-end et jours fériés.

A ce jour, les recrutements sont en cours et seul un candidat à temps complet a pu être officialisé. Ainsi, il reste à recruter 2 temps complets et 1 temps non complet. Le peu de candidatures reçu ne permet pas au domaine de constituer une équipe complète.

Le centre de formation EPSSA 26/07 relaye auprès de ces candidats nos offres d'emploi. Les candidats seront libres de postuler ou pas. En Drôme Ardèche, Le Lac est "en concurrence" avec les autres sites de baignade et piscines. Aussi, la simple diffusion des offres ne semble pas suffisante pour être attractif vis-à-vis des candidats potentiels.

En effet, le Domaine de Champos rencontre ces dernières années de plus en plus de difficulté dans le recrutement de ses agents de surveillance de baignade BNSSA, BPJEPS AAN. Ces difficultés se sont accrues depuis la crise sanitaire de 2020/2022.

L'expérience des dernières années pose la question et la nécessité de positionner le domaine de façon attractive vis-à-vis des candidats et de sécuriser leur recrutement pour pouvoir assurer l'exploitation "**Vitale**" du Domaine.

A 1 mois 1/2 du démarrage de la saison, il paraît essentiel de d'étudier la possibilité de participer au financement de la formation du BNSSA en contrepartie d'un engagement sur 1 ou 2 saison (s). Cette convention pourrait être mise en place dès cette année (avant Mai).

Le représentant du centre de formation précise que le fait de participer au financement permet d'augmenter le nombre de candidatures. Le lac des Vernets a déjà mis en œuvre la démarche et réussit à couvrir l'ensemble de leur besoin par ce biais.

Sur le principe des conventions établies pour les BAFA, il est proposé une convention tripartite entre A/A, l'EPSSA et le BNSSA sur la base des principes suivants :

L'aide de ARCHE Agglo serait calculée selon le nombre de saison(s) ou mi- saison(s) (de 1 à 2 saisons ou mi-saison(s) consécutive(s)) que le titulaire du BNSSA effectuera au Domaine du Lac de Champos en tant que surveillant de baignade.

Sur la base du coût de la session de formation générale de l'EPSSA 26/07 fixé à **680.00 € TTC pour 2023**, **ARCHE Agglo pourrait apporter un financement direct pour :**

Montant formation BNSSA : 680.00€ TTC	Montants TTC remboursés
Après la 1ère saison complète	50% soit 340.00 €
Après la 2ème saison complète consécutive	50% soit 340.00 €
Reste à charge pour le titulaire du BNSSA	0% soit 0.00€

Montant formation BNSSA : 680.00€ TTC	Montants TTC remboursés
Après la 1ère mi- saison	25% soit 170.00 €
Après la 2ème mi- saison consécutive	25% soit 170.00 €
Reste à charge pour le titulaire du BNSSA	50% soit 340.00€

Une saison complète est considérée sur une base de 35 heures hebdomadaire de travail sur juillet **ET** août soit 303 heures du 1^{er} juillet au 31 août.

Une mi- saison est considérée sur une base de 35 heures de travail hebdomadaire sur juillet **OU** août soit 152 heures du 1^{er} juillet au 31 juillet **OU** du 1^{er} août au 31 août.

Avis favorable du bureau – Dossier non soumis au Conseil d'agglomération

Convention exceptionnelle pour l’instruction des demandes d’autorisation d’urbanisme à Tain-l’Hermitage

La commune de Tain-l’Hermitage en attente du recrutement d’un instructeur n’est pas en capacité d’instruire les demandes d’autorisation d’urbanisme.

L’équipe du service ADS d’ARCHE Agglo sera prochainement au complet. Le service sera en capacité d’assurer temporairement l’instruction de certains actes pour le compte de la commune (Permis de Construire, Permis de Construire modificatifs, Déclarations Préalables « complexes », Permis d’Aménager).

Il est proposé que la commune puisse confier l’instruction de ce type de dossiers au service ADS de l’agglo par le biais d’une convention de 3 mois renouvelable une fois soit 6 mois max. Sur 6 mois, l’estimation de la charge de travail supplémentaire pourrait correspondre à environ 23 dossiers soit 18 eqPC soit de l’ordre de 76h d’instruction (environ 13h/mois)

L’instruction sera facturée à la commune au coût équivalent PC en vigueur dans la convention 2021-2023.

Considérant le projet de convention :

Avis favorable du bureau – Dossier soumis au Conseil d’Agglomération

Politiques et actions communautaires

Emploi - rapporteur Michel BRUNET et Delphine COMTE

Bilan de l'action Emploi / Orientation d'ARCHE Agglo

Les politiques de l'emploi portées par l'agglomération se font via une action transversale à la fois en lien avec la compétence de développement économique, le monde de l'entreprise comme vis-à-vis des publics cibles (en recherche d'emplois, de formation et/ou orientation). Elles sont aussi marquées par une volonté d'intervenir plus particulièrement auprès de la jeunesse.

Les actions menées en la matière concourent à :

- ✓ Renforcer l'attractivité du territoire sur ces sujets d'emploi ;
- ✓ Accompagner les entreprises sur leur besoin et notamment sur les secteurs en tension ;
- ✓ Informer, sensibiliser faire découvrir les métiers et les emplois au public jeune.

La complexité de l'intervention d'ARCHE Agglo réside dans le fait qu'il existe une multitude d'acteurs et de dispositifs en faveur de l'orientation / la formation / l'emploi / l'insertion sur le territoire. ARCHE Agglo se positionne donc pour le moment en observateur actif de cet écosystème afin d'assurer coordination et lisibilité des actions de ses partenaires à l'échelle de son territoire.

L'implication de la Direction de l'Economie pour l'emploi sur le territoire augmente de manière significative depuis fin 2021. La Direction s'efforce de répondre positivement aux sollicitations des partenaires pour développer des actions terrain en faveur de l'emploi.

ARCHE Agglo participe donc à plusieurs réseaux et initiatives, notamment en lien avec le Service Jeunesse.

Elements chiffres

Données conjoncturelles (à fin décembre 2022)

Population

Hausse du nombre d'habitants : + 3,4% sur 5 ans

Les – de 30 ans représentent 1/3 de la population du territoire

Sur 5 ans, baisse de la population de – de 45 ans.

Vieillessement du territoire (cf. annexe)

Actifs

35 060 actifs sur AA

Hausse de 0,3% sur 5 ans

Plus de 60% des actifs ont entre 25 et 54 ans

Baisse de la population active âgée de 15 à 24 ans : - 3,9 %

Taux de chômage Drôme : 7,8%. Sur un an, baisse de 0,9 points.

De manière globale, depuis 2015, le taux de chômage diminue, avec un rebond en 2020.

Demande d'emploi (à fin février 2023)

Catégorie A - demandeurs d'emploi sans aucune activité : **2 382 demandeurs d'emploi**

- ✓ 1 398 sont inscrits depuis moins d'un an
- ✓ 375 ont – de 26 ans
- ✓ 1 314 ont un niveau de formation infra bac
- ✓ Baisse de 8,4 % sur un an
- ✓ Représentent 44% de la demande d'emploi totale

Catégorie A, B et C – Demandeurs d'emploi sans aucune activité + demandeurs d'emploi avec une activité réduite : 4 780 demandeurs d'emploi

- ✓ 2 466 sont inscrits depuis moins d'un an
- ✓ 728 ont – de 26 ans
- ✓ 2 339 ont un niveau de formation infra bac
- ✓ Baisse de 4,9 % sur un an
- ✓ Représentent 89% de la demande d'emploi totale

L'emploi salarié privé hors agriculture (décembre 2021 / décembre 2022)

- ✓ 14 222 salariés sur le territoire AA, + 4,8% sur un an
- ✓ 45 % dans les services / 27 % dans l'industrie (cf. annexe)
- ✓ 1 444 établissements +5,6 % sur un an
- ✓ 51 % dans les services / 23 % dans le commerce

7 235 recrutements hors intérim + 9,7 % sur un an

- ✓ 54 % dans les services / 19 % dans le commerce / 18 % dans l'industrie
- ✓ 45 % en CDI / 15 % en CDD > 6 mois
- ✓ 2 591 – de 26 ans

Principaux secteurs recruteurs :

- ✓ Commerce de gros de fruits et légumes
- ✓ Nettoyage courant des bâtiments
- ✓ Restauration rapide
- ✓ Administration publique générale
- ✓ Restauration traditionnelle

- ✓ 4 850 offres d'emploi + 24,4 % sur un an
- ✓ 44 % dans les services / 32 % dans l'industrie
- ✓ 61 % emploi durable

Actions menées depuis 2022

Du stade vers l'emploi

Évènement piloté par la Préfecture de l'Ardèche et Pôle emploi Tournon et qui s'est déroulé le mardi 21 juin 2022 au stade Léon Sausset.

Objectif : organiser des entretiens de recrutement (job dating) après avoir mélangé de façon anonyme demandeurs d'emploi et recruteurs sur des ateliers sportifs.

Bilan :

- ✓ 95 demandeurs d'emploi présents, dont 25% de jeunes
- ✓ 18 entreprises présentes
- ✓ 117 participants au total
- ✓ Suite au premier contact, 20 à 25 matchs positifs vers une embauche directe (contrat classique ou alternance), ou vers un deuxième rendez-vous programmé
- ✓ Sur les 10 entreprises, 11 recrutements directs + 1 immersion programmée à la Maison Tournonnaise.
- ✓ Sur les postes proposés, en majorité en CDI et ensuite alternance / intérim.

SPIE 07

Plusieurs actions à destination des entreprises ont été conduites dans le cadre de la démarche partenariale du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi Ardèche (SPIE 07) :

- ✓ Petit déjeuner entreprises le 16 septembre à ARCHE Agglo Mauves : Immersion.
11 entreprises présentes : Belli Développement, Autocars Ginhoux, Foncia, Revol Porcelaine, Valrhona, Althéora, Fareva, Intermarché Tain, Eni Propreté, Comptoir Rhodanien, Trigano VDL.

- ✓ Rencontre des professionnels de la Petite Enfance le 20 octobre à Mauves : demande faite par Pascale Chanut de contribuer aux actions pour pallier aux problématiques de recrutement des assistants maternels et du personnel crèches. Lien avec les travaux enclenchés par la DDETSPP Ardèche.
- ✓ Rallye des entreprises en octobre / novembre : 9 entreprises ont ouvert leurs portes aux demandeurs d'emploi
 - Cave de Tain : 10 inscriptions et 8 présents.
 - Saviel le 14/11 : 13 inscriptions et 8 présents.
 - Bridor le 16/11, 2 sessions : en tout 11 inscriptions et 6 présents.
 - Valrhona le 16 novembre : 13 inscrits et 9 présents.
 - Revol le 21 novembre : 9 inscrits.
 - Cosmopar le 22 novembre, 2 sessions : 17 inscrits et 15 présents.
 - Trigano VDL le 22 novembre « industrie au féminin » : 11 inscrites et 10 présentes.
 - Mc Coating le 24 novembre : 11 inscrits et 7 présents.
 - Trigano VDL le 24 novembre : 24 inscrits et 16 présents.
 - Valrhona le 25 novembre : 14 inscrits et 8 présents.
 - Menuiserie Delaye le 25 novembre : 9 inscrits et 6 présents.
- ➔ Bilan plutôt positif avec des entretiens et des embauches.
- ✓ Petit déjeuner entreprises le 19 janvier à Pôle emploi Tournon : Accueil et intégration des salariés.
8 entreprises présentes : Tremplin Services, Mercato de l'emploi, Saviel, Ets Bailleul, Maison Delas, CAPEB Ardèche, Revol, garage automobile.

Opération « Pilote ton job »

Il s'agit d'une opération conduite par l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises à l'occasion du passage du Rallye Monte-Carlo Historique à Tournon le dimanche 29 janvier 2023 entre 14h et 18h.

Ils souhaitent s'appuyer sur cet événementiel pour promouvoir les entreprises, les métiers et les offres de postes du secteur industrie/services aux industries.

Deux actions ont été conduites en Drôme-Ardèche : une à Valence et une à Tournon. ARCHE Agglo a travaillé avec la Mairie de Tournon et le Comité des fêtes pour proposer un espace de 100 m² avec un chapiteau pour accueillir 10 à 15 entreprises volontaires pour présenter leurs métiers et leurs opportunités d'emploi.

7 entreprises présentes : Kalistrut, Revol, Saviel, Trigano VDL, Althéora, L'Atelier des 4 Collines, IFARE, Valrhona

Plus de 150 visiteurs accueillis

15^{ème} Forum de l'Emploi le mercredi 15 mars à Mauves. partenariat avec Pôle emploi Tournon.

- ✓ 71 structures présentes le jour J : pas de défection de dernière minute.
- ✓ 6 univers thématiques : Institutionnels, Agriculture / Arboriculture / Viticulture, Industrie, Hôtellerie / Restauration / Animation / Tourisme, Santé / Services à la personne, Bâtiment / Transport / Commerce.
- ✓ 1 nouveauté cette année : un espace de découverte interactive des entreprises et des métiers avec présence de salariés pour échanger, présentation de produits / process, etc.
- ✓ Plus de 450 visiteurs ont été accueillis sur la demi-journée (très légère progression par rapport à 2022).

Un job en local

Initiative portée par la MJC du Pays de l'Herbasse et le club d'entreprises ARCADE en lien avec Pôle emploi Romans et la Mission locale Drôme des Collines Royans Vercors.

Cette opération de recrutement a eu lieu le vendredi 17 mars à la MJC de Saint Donat sur l'Herbasse.

ARCHE Agglo a été sollicitée en tant que partenaire. La date retenue, à 2 jours seulement du Forum de l'emploi, n'est pas très heureuse.

26 structures ont participé à l'opération, en dehors des partenaires emploi. Sur ces 26 exposants, 3 n'étaient pas du territoire : Artim (Agence d'intérim du groupe Archer à Romans), MMD à Granges les Beaumont et l'Atelier des 4 Collines à Hauterives. Et 4 avaient participé le mercredi 15 mars au Forum de l'emploi ARCHE Agglo à Mauves.

L'événement a attiré 250 visiteurs entre 15h et 21h.

Transversalité avec le service jeunesse

Dans le cadre de l'ambition territoriale orientation, formation et emploi des jeunes, portée par Delphine COMTE, plusieurs actions sont conduites en transversalité par les Directions solidarités-jeunesse et Economie Emploi, avec un objectif commun : rapprocher les jeunes des entreprises/organismes employeurs du territoire, favoriser leur interconnaissance dès le collège.

Les actions bénéficient du soutien financier annuel de l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Orientation (au titre des Appels à projet Forum des métiers et Actions orientation Familles), pour un montant de 16 k € (6k FMF / 10 k € actions orientation familles). En 2023, le Département de la Drôme a apporté une subvention de 2 k € pour l'action FMF.

2^{ème} édition du Forum des Métiers et des Formations

Le jeudi 26 janvier à l'Espace Rochegude.

- ✓ 84 exposants inscrits / 97 en 2022
- ✓ 79 exposants présents sur les 3 villages : 26 sur la formation et 12 sur l'orientation
- ✓ 5 stands métiers ARCHE Agglo : Assainissement et Eau potable, RH, Petite Enfance, Rivières, Solidarités, Culture.
- ✓ Plus de 700 collégiens entre 9h et 16h
- ✓ Une centaine de : lycéens, jeunes Missions locales et jeunes Pôle emploi entre 9h et 16h
- ✓ 202 personnes sur le créneau 17h-19h / 250 en 2022
- ✓ Un projet à forte dimension partenariale avec : un comité de pilotage territorial, une articulation des professionnels éducatifs et représentants du monde socioéconomique
- ✓ Des actions de préparation menées dans les établissements avec un Guide de visite collégiens

Budget de l'opération hors RH mutualisées : 25 k € en 2022 (budget jeunesse)

Soutien aux missions locales

ARCHE Agglo soutient les deux missions locales intervenant sur son territoire, au titre de leurs missions d'accompagnement des 16-25 ans sortis du système scolaire dans le cadre de leur parcours d'insertion socio-professionnelle. Ce soutien est inscrit dans une convention d'objectifs, avec un financement à l'euro habitant.

Mission Locale Nord Ardèche (MLNA)

- ✓ Secteur d'intervention : 20 communes du versant Ardéchois de l'Agglo
- ✓ Antenne fixe à Tournon sur Rhône
- ✓ Convention du 01/01/2022 au 31/12/2026
- ✓ Financement : 1.5 € * 25 706 habitants (données 2021), soit une dotation annuelle de 38 559 €

Mission Locale Drôme des Collines Royans Vercors (MLDCRV)

- ✓ Secteur d'intervention : ex Communautés de Communes de l'Hermitage et du Pays de l'Herbasse
- ✓ 5 lieux de permanences sur Tain l'Hermitage, La Roche de Glun et Saint Donat sur l'Herbasse
- ✓ Convention du 01/01/2021 au 31/12/2026
- ✓ Financement : 1.4 € * 33762 habitants, soit une dotation annuelle de 47 267 € (2022)

En matière de publics touchés, les chiffres cumulés des deux structures représentaient en 2021 :

- ✓ 685 jeunes du territoire accompagnés
- ✓ 285 jeunes reçus en premier accueil

Les missions locales sont par ailleurs partenaires d'ARCHE Agglo sur les forums de territoire, Forum de l'emploi et Fdes métiers et formations, et participent au comité de pilotage jeunesse annuel.

En matière de gouvernance, des représentants élus ARCHE Agglo siègent dans les instances des deux associations, Conseil d'Administration et/ou bureau.

Le suivi des conventions se traduit par la remise d'un bilan d'activité territorialisé, et des rencontres techniques avec les services de l'Agglo.

La Caravane des Métiers

Opération conduite par la Région et la Ville de Tournon le lundi 3 avril Quai Farconnet.

Le concept : la Caravane des métiers est un forum itinérant novateur dédié à l'orientation et la découverte des métiers. Une quinzaine de véhicules et d'engins de démonstration menés par le bus de l'orientation viendront rencontrer les publics en Auvergne-Rhône-Alpes.

Etaient présents : le Bus de l'Orientation de la Région, le camion des Métiers du Transport et de la Logistique, le camion du Bâtiment / Construction, le camion de Polyvia (plasturgie), l'Armée, la Gendarmerie, la Police Nationale, les Pompiers de Tournon, un espace Artisanat et le village de l'emploi auquel ARCHE Agglo a participé.

Pour qui ? Collégiens, lycéens, étudiants, parents, adultes en reconversion, demandeurs d'emploi, etc.

3 établissements scolaires du territoire ont participé avec quelques classes : Collège Notre-Dame, Lycée La Pélissière, Lycée Marius Bouvier.

Capsules Vidéos Métiers territoire

Atelier de 2 jours en direction de jeunes Mission Locale : « Je Filme un métier ». Réalisation de 6 capsules vidéos métiers annuels avec des entreprises ou organismes du territoire désireux de faire découvrir leur métier et leur entreprise.

Production de capsules d'environ 3 minutes, en format SMARTPHONE, destinées à être diffusées aux jeunes du territoire

Accompagnement et montage par un vidéaste professionnel

Accompagnement jeunesse par un conseiller Mission Locale ou le service Jeunesse ARCHE Agglo

Une restitution annuelle organisée par les jeunes vers les familles et partenaires

Entreprises et organismes partenaires 2022 : Biscuiterie Pitôt, Cave Nancy et Julien Cécillon, Maya Communication, ARCHE Agglo Rivières, Hôpital de Tournon, MJC des 2 Rives.

15 jeunes en CEJ (Contrat d'engagement jeunes) à la MLNA ont participé au projet en 2022

Budget de l'opération hors RH Jeunesse : 17 k € (budget jeunesse)

Parcours énigme entreprises

Un projet initié avec le Club ARCADE visant à faire découvrir les entreprises du territoire par les jeunes, cible élèves de 4^{ème} collège.

Un lancement du projet en 2022 avec recueil des besoins, formalisation du projet, mobilisation des entreprises partenaires, groupe test jeunes accueils de jeunes MJC CST

Mise en place d'une plateforme numérique avec géolocalisation des entreprises et parcours découverte.

Organisée autour des 7 Univers Métiers du FMF auquel est rajouté l'Univers Sécurité-Défense-Secours.

Expérimentation avec des classes test au printemps 2023

Montée en charge prévue à partir de septembre : développement du volet animation ludique, nouvelles entreprises partenaires, plus de classes touchées dans le cadre du Parcours Avenir Collège

Budget de l'opération : 7 k € pour le lancement du projet

Budget prévisionnel 2023-2024 : 6 k € (développement de la plate-forme et du volet animation)

Parcours découverte Univers métiers 5ème

Une action construite et animée par le Service jeunesse ARCHE Agglo dans le cadre du Parcours Avenir Collège, à destination des classes 5^{ème}

Un atelier de 2 heures de sensibilisation, acquisition de vocabulaires, et construction en salle d'un mini forum des métiers autour des 7 univers métiers du FMF auquel est rajouté l'Univers Sécurité-Défense-Secours

En 2023 : Atelier proposé aux 5 classes de 5^{ème} du collège Joséphine Baker sur 2 jours

Budget de l'opération : Service jeunesse AA

Actions de préparation au monde professionnel en établissement

Depuis 2022, des interventions de préparation au monde professionnel et notamment prépa stages sont menées dans des établissements du territoire.

Action actuellement menée avec ARCADE au lycée La Pélissière

Sur demande des établissements

Budget annuel moyen : 3 k € (Budget Jeunesse)

Autres actions en établissement

ARCHE Agglo intervient également sur demande des établissements pour accompagner des semaines découvertes métiers.

En 2021 et 2022 : animations classes de 4^{èmes} collèges Joséphine Baker à Saint Donat en lien avec le Bus de l'orientation

En 2023 : animation d'un atelier auprès du dispositif trajectoire du Lycée Marius Bouvier (jeunes décrocheurs)

Promotion des dispositifs de stages professionnels à l'étranger

Depuis 2022, ARCHE Agglo est partenaire des ERASMUS Days, en partenariat avec Maison de l'Europe – Europe Direct 2607, Lycée Gabriel Faure, MLNA, pour promouvoir et faire connaître les programmes de stages à l'étranger.

1^{ère} édition en 2022

Environ 1000 personnes touchées en 2022 (via différentes animations proposées sur 3 jours)

Budget annuel moyen : 4 k € (Budget Jeunesse)

Autres actions partenariales

- ✓ Point Info Jeunesse : Au titre de sa politique jeunesse, ARCHE Agglo finance les POINTS INFOS JEUNESSE qui assure des missions d'information sur l'orientation et les métiers, de recherche d'emploi et stages.
 - 2 PIJ sont présents sur le territoire : Tournon avec l'espace jeunesse du CST, Saint Donat avec la MJC du Pays de l'Herbasse.
 - Les PIJ sont également partenaires du FMF, et ont animé en 2023 le LABO Orientation de la 2^{ème} édition.
- ✓ Ateliers support CEJ : Plusieurs projets sont par ailleurs menés avec les Missions Locales du territoire, notamment MLNA, en lien avec les politiques jeunesse, EAC et Lecture Publique. En 2023, des ateliers seront mis en place avec le service culture, notamment dans le cadre des Festivals « Mix'in City » et « Partir en Livre pour la jeunesse », avec des jeunes en CEJ Mission Locale.
- ✓ Chantiers éducatifs : ARCHE Agglo est partenaire de l'ADSEA 07 qui organise des chantiers éducatifs pour des jeunes en rupture. Depuis 2022, des chantiers sont réalisés pour le balisage des sentiers de randonnées ARCHE Agglo. L'objectif de ces sentiers est de travailler sur l'insertion professionnelle.
Suite à l'arrêt de l'enveloppe du Département 07 sur ces chantiers, la continuité de ces supports d'insertion sont en questionnement.

- ✓ Comité Local Ecole Entreprises (CLEE) Nord Drôme : instance pilotée par le CIO de Romans (Centre d'Informations et d'Orientation) et qui vise à rapprocher le monde scolaire du monde économique par le biais de plusieurs actions partenariales (ateliers dans les classes, organisation de forums, visites d'entreprises, etc.). ARCHE Agglo a été sollicitée pour faire partie de ce CLEE afin de faire du lien avec le territoire et les entreprises.

Travail partenarial

Bilan de l'action Emploi / Orientation d'ARCHE Agglo

Enjeux

Maillage du territoire : Saint Félicien / Vallée du Rhône / Herbasse
-> action territorialisée

Articulation avec les partenaires / acteurs pour : Coordination, Lisibilité, Visibilité, Facilitation

Emploi des jeunes : alternance, stages

Formation / Recrutement : Événement d'information en lien avec la Région et Pôle emploi

Transitions professionnelles

Mobilité (notamment des jeunes) : Mobilité 0726, projet de garage solidaire itinérant

Entreprendre en milieu rural : Cap'rural, Ronalpia, ESS



ARCHE Agglo fait désormais régulièrement le lien avec Pôle emploi, les missions locales, les DDETS, les conseils départementaux, l'agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises, etc...

Participation à plusieurs instances partenariales :

- ✓ Transitions Pro Ardèche et Transitions Pro Drôme : groupes de travail pilotés de part et d'autre du Rhône par les délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles de part et d'autre du Rhône (DDETS Drôme et DDETSPP Ardèche). Il s'agit d'accompagner les entreprises concernées par les mutations économiques et faciliter la mise en place de solutions (mobilisation notamment du dispositif Transitions collectives – Transco).
- ✓ SPIE Drôme : mise en place de la démarche partenariale pilotée par le Conseil départemental de la Drôme. Participation aux réunions, comités de pilotage et groupes de travail.

Focus territoire de l'Herbasse : une rencontre a été réalisée mardi 21 mars avec Pôle emploi Romans et la Mission locale Drôme des Collines Royans Vercors (équipe de Romans) afin de faire le point sur les articulations possibles sur le territoire de l'Herbasse. En effet, ce territoire ne dépend pas des partenaires « historiques » d'ARCHE Agglo en matière d'emploi, la Direction de l'Economie ayant des habitudes de travail avec Pôle emploi Tournon, la Mission locale Nord Ardèche et la Mission locale Drôme des Collines Royans Vercors antenne de Saint Vallier. Plusieurs pistes existent pour développer la coopération avec ces structures : renforcement de la communication, rencontres régulières pour échanger sur les actions de chacun et visites d'entreprises notamment.

Un travail identique va être conduit sur le bassin de Saint Félicien afin d'être au plus près des réalités du territoire : rencontre avec Pôle emploi Annonay et l'équipe Annonay de la Mission locale Nord Ardèche.

Arcade : le club d'entreprises s'est saisi de plusieurs sujets dans son action avec ses membres, dont la Jeunesse et l'Emploi. ARCHE Agglo aimerait pouvoir se coordonner avec ces groupes de travail, toujours dans l'objectif d'assurer une bonne lisibilité des initiatives sur le territoire. Ainsi, il serait bon de rencontrer les 2 groupes de travail afin de faire le point et échanger.

Comité de pilotage Jeunesse ARCHE Agglo : ARCHE Agglo organise annuellement un comité de pilotage jeunesse qui rassemble l'ensemble des acteurs publics jeunesse, dont les partenaires emploi formation, pour partager à l'échelle du territoire les projets, les dispositifs, les besoins et les enjeux de partenariat.

En 2023 : le comité de pilotage a été organisé dans les locaux de l'entreprise MECLEC ALTHEORA avec un focus mis sur emploi jeunes entreprises territoire.

Quelles perspectives pour l'action de l'agglomération ?

Bilan de l'action Emploi / Orientation d'ARCHE Agglo Perspectives

✓ EMPLOI

- Job dating:
 - Forum de l'emploi
 - Un job en local
 - Pilote tonJob
 - Evénements plus « petits », plus « ciblés » (par secteurs d'activités), plus en local, « alternatifs » (job et sport, job et culture)
- SPIE Ardèche : poursuite du dispositif au-delà des 2 ans d'expérimentation (fin 2023)
- SPIE Drôme : actions vers les entreprises ?

✓ ORIENTATION

- Copil de l'Orientation
- Forum des Métiers et des Formations
- Capsules vidéos métiers
- Parcours énigme entreprises
- Parcours découverte univers métiers 5^{ème}
- Actions en établissements



Le bilan des actions menées montre que l'**agglomération apporte aujourd'hui une vraie valeur ajoutée dans la coordination des acteurs** qui permet de territorialiser l'intervention en matière d'emplois, c'est-à-dire, d'adapter les réponses des partenaires institutionnels aux besoins du territoire sur ses différents bassins de vie et d'emplois.

Les premiers bilans montrent l'intérêt de **poursuivre les actions permettant d'améliorer la réponse au besoin des entreprises et en faveur des publics jeunes**.

Cela pourrait constituer les premiers axes d'une stratégie en matière d'emplois qui reste encore à construire à l'échelle de l'agglomération.

Assainissement - rapporteur Pascal CLAUDEL

Projet de station d'épuration de Tain l'Hermitage

Eléments contextuels

La station d'épuration de Tain a été mise en demeure par les services de l'Etat en 2018 qui a demandé la transmission d'un échéancier et d'un plan d'actions visant la mise en conformité du système d'assainissement, ainsi que la régularisation administrative des ouvrages de rejet.

La station d'épuration et les réseaux sont régulièrement classés « non conformes » au titre de la législation.

La commune avait alors engagé un Schéma directeur d'assainissement avec un dossier administratif pour autoriser en l'état le système d'assainissement de Tain.

Dans la continuité, en 2021, ARCHE Agglo a dû produire le plan d'actions et l'échéancier sollicités par la Police de l'Eau visant la mise en conformité du système d'assainissement.

Ce plan d'actions vise la reconstruction de la station d'épuration avec un début des travaux à échéance fin 2025.

Une étude de faisabilité a été engagée par ARCHE Agglo en janvier 2023. Le Bureau d'études choisi, SAFEGE, a été mandaté pour mener cette étude et remettre les conclusions d'ici fin septembre 2023. Pour rappel, l'objectif de l'étude est de :

- ✓ déterminer la capacité de la future station d'épuration et le futur site d'implantation,
- ✓ estimer les coûts de l'opération (investissement et exploitation),
- ✓ établir l'Avant-Projet technique de la filière qui aura été validée,
- ✓ et établir le planning de phasage des travaux.

Les enjeux

Nous détaillons ci-dessous les principaux enjeux de ce dossier qui seront à traiter dans les mois ou années à venir :

Evaluation de la pollution domestique et industrielle

La capacité de traitement de la STEP est de l'ordre de 19 500 équivalents habitants. Au regard de l'analyse des pollutions entrantes, des pics de pollution, atteignant les **45 000 équivalents habitants**, sont observés à certaines périodes de l'année. Ces dépassements sont dus principalement aux rejets vinicoles et agroalimentaires qui peuvent représenter 75 % de la pollution de pointe reçue sur la station d'épuration.

Il s'agira de définir, en lien avec les industriels, les charges de pollution qui seront admises sur la future station, ainsi que les conditions techniques et financières pour lesquelles ces charges seront traitées.

Contraintes des futurs sites

2 sites sont à l'étude pour cette nouvelle station d'épuration

- ✓ Le site 1, où se trouve l'actuelle station d'épuration avec comme contraintes fortes, une superficie restreinte mais également une difficulté de continuité de service de traitement durant la phase de travaux
- ✓ Le site 2, 800 mètres au sud de l'actuelle station d'épuration, situé sur une parcelle agricole avec des vergers exploités. Cette parcelle a également plusieurs contraintes notamment la consommation de terres agricoles existantes mais aussi l'acceptation sociologique induite par un futur site industriel.

Financement du projet

Le montant du projet n'est pas encore arrêté mais sera au-delà de la dizaine du million d'euros.

A ce jour, l'Agence de l'Eau, principal financeur pour ce type de dossier, a émis, de manière officielle, une réponse négative sur le financement possible de la station de Tain.

Le 11ème programme de l'Agence ne permet plus d'aider les collectivités pour la remise en conformité des stations d'épuration dont la finalité est de répondre au développement du territoire et/ou à l'obsolescence des ouvrages. Des aides pour l'épuration des eaux usées restent possibles uniquement si le programme de mesures de l'Agence prévoit un impact sur un milieu de rejet classé sensible (c'est actuellement le cas pour les réseaux d'assainissement de Tain mais pas pour la station d'épuration dont le rejet est au Rhône).

En revanche, l'Agence aide des actions en lien avec le changement climatique et les innovations. Dans notre étude, des solutions innovantes sont étudiées telle que la production d'énergie renouvelable (Méthanisation), récupération de chaleur sur la station d'épuration, réutilisation des eaux usées traitées, récupération de nutriments dans les boues (azote, phosphore). Ces solutions pourront peut-être être aidées par l'Agence de l'Eau.

ARCHE Agglo devra également convaincre l'Agence de l'eau (pour le 12ème programme) de l'impact avéré du système d'assainissement de Tain (réseau et station d'épuration) sur le milieu naturel.

En synthèse, les multiples enjeux autour de ce projet sont :

- ✓ arrêter la capacité future de traitement qui devra répondre aux besoins des entreprises du territoire tout en restant cohérent avec les besoins de la collectivité et de la capacité financière d'ARCHE Agglo à porter le projet.
- ✓ disposer d'un site qui soit accepté socialement pour permettre de réaliser des travaux dans un délai court, répondant à la mise en demeure.
- ✓ créer une station d'épuration dont des enjeux seront en lien avec le changement climatique.
- ✓ arriver à mobiliser des aides à hauteur des enjeux de ce projet.

La séance est levée à 16h45.